



## **Fédération Syndicale Unitaire**

### **Section des Hauts de Seine**

3 bis rue Waldeck Rochet 92 000 Nanterre

01 46 95 15 82

fsu92@fsu.fr - <http://sd92.fsu.fr>

Nanterre, le mercredi 16 mai

### **Objet : Remplacement des classes relais du département par des ateliers relais**

Monsieur le Directeur Académique,

Nous avons appris qu'une réunion s'est tenue le 4 avril 2012 en votre présence ainsi que celle de chefs d'établissements concernés par les classes relais. Ceux-ci ont été informés que toutes les classes relais du département seraient fermées et remplacées par des ateliers relais.

Si ces informations, retranscrites par les chefs d'établissement auprès des personnels responsables de la coordination et de l'enseignement dans ces classes, sont exactes, nous souhaitons attirer votre attention sur un certain nombre de problèmes :

- A notre connaissance, aucun conseil d'administration des établissements concernés n'a été informé et donc n'a pu émettre un avis sur les décisions de fermer la classe relais et d'ouvrir un atelier relais. De même, le comité technique spécial départemental qui lui aussi doit émettre un avis à propos de l'organisation des services n'a pas été consulté. La FSU proteste contre de telles méthodes qui sont contraires au « dialogue social ».

- Les classes relais de ce département existent depuis de nombreuses années. Qu'est-ce qui peut justifier de fermer ces structures qui, à notre connaissance, fonctionnent et permettent à certains élèves de « reprendre pied », et dans lesquelles des équipes se sont fortement investies ? Remplacer les classes relais par des ateliers relais où les élèves ne resteraient que deux semaines et où le coordinateur ne ferait plus que de la coordination n'est en rien une garantie de réussite. Outre que ce n'est pas à notre connaissance une consigne ministérielle, c'est, par le biais des partenariats, encore une fois externaliser la difficulté scolaire.

- Les personnels qui sont en charge de la coordination de ces classes relais n'ont été avertis, à notre connaissance, que le 5 avril, de la redéfinition de leurs missions (uniquement de la coordination) et, que dans l'éventualité où ces nouvelles missions ne leur conviendraient pas, ils n'avaient qu'à muter (le serveur du mouvement intra-académique fermait le 6 avril !). Cette façon de traiter les personnels est, pour la FSU, incompréhensible. Si un collègue refuse de prendre en charge un atelier relais, que devient-il ? Pour certains ils sont arrivés sur l'établissement par le biais du mouvement banal. S'ils refusent, ils doivent retrouver les heures d'enseignement de leur discipline dans leur établissement. Il faut alors envisager l'éventualité d'une mesure de carte dans l'établissement. A ce stade de l'année, cela nous semble plus que difficile et de nature à compliquer la vie des établissements concernés.

Pour toutes ces raisons la FSU vous demande de surseoir à votre décision.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de notre profond respect.

Pour la FSU 92 :  
Jacky LIZE - Jean-François GAY - Frédéric GREINER – Céline POTVIN